

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 décembre 2016 – n° 01
160128

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2016**

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2016 est :

ADOpte PAR 27 VOIX POUR

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
F. NIEZGODA – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	29
Procurations	5
Absence excusée	1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à	François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Jacqueline THIRION
Ramata BA	à	Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 02
160129

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR CONCLUE AVEC LA SOCIETE DALKIA FRANCE ; EXTENSION DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DE KELLERMANN

Une convention de délégation de production et de distribution de chaleur a été conclue avec la Société Dalkia France le 1^{er} juillet 2008.

L'objectif de l'avenant n° 3 est de permettre l'accès aux énergies renouvelables pour les usagers du centre-ville, tout en sécurisant le service public de chauffage urbain et en pérennisant la Délégation de Service Public (DSP) par l'accroissement des capacités de développement du réseau.

Le projet permet de maintenir le tarif de la chaleur pour les abonnés, de conserver une part d'énergie renouvelable majoritaire (60%), d'éviter près de 5500 tonnes de CO2 sur le centre-ville sur la durée restante du contrat de DSP.

Il comprend d'une part l'extension du réseau de chauffage urbain de Kellermann vers le quartier du centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges, et d'autre part l'ajout d'une installation de cogénération par moteurs à gaz en tant que moyen de production de chaleur complémentaire.

L'extension prévue est de 1992 mètres linéaires environ. Il est également prévu le remplacement de 182 mètres linéaires pour augmentation du diamètre réseau existant, afin de délivrer les besoins complémentaires.

Les nouveaux abonnés identifiés sont sept bâtiments de la Ville (Espace François Mitterrand, Médiathèque, Hôtel de Ville, Bâtiment jeunesse et sports, Salle Carbonnar, Maison de la solidarité, Ecole Gaston Colnat), le bâtiment de la Communauté de Communes, le Tribunal d'Instance, la Sous-Préfecture, le Centre des Impôts.

Les investissements (4,3 millions d'euros) sont intégralement supportés par le délégataire (société Dalkia) grâce à la perception de recettes complémentaires liées à la vente d'électricité de la cogénération, sans impact financier pour la Ville ou pour les abonnés du service public.

D'autre part, le projet permet une économie annuelle sur le marché d'exploitation des bâtiments communaux de près de 8 500 € TTC et permet d'éviter des investissements liés au renouvellement des installations des nouveaux bâtiments raccordés estimés à 15 000 € TTC par an.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de délégation de production et de distribution de chaleur conclue avec la Société Dalkia France,
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.



23 décembre 2016 – n° 03
160130

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AO N° 199 –
SISE RUE DES GENETS**

Lors de la division-délimitation et le cadastrage de la parcelle AO n° 3 et 76 appartenant à l'indivision DEPARIS / HUMBERT, il est apparu qu'une partie cadastrée AO n° 199, d'une contenance de 3a 46ca, devait être cédée à la Ville, une voie publique ayant été réalisée sur cette parcelle qui dessert une voie menant de la rue des Genêts à la rue de Dijon.

Les propriétaires sont d'accord pour céder cette parcelle à l'euro symbolique, auquel il conviendra d'ajouter 300 € HT pour les frais d'étude et de négociation, plus les frais d'acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 199 sise rue des Genêts, d'une contenance de 3a46, à l'euro symbolique, étant entendu que les frais d'étude et de négociation, ainsi que les frais d'acte, sont à la charge des propriétaires,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUDA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 04
160131

RESTAURATION COLLECTIVE – AVENANT N° 17 AU TRAITE DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE CONCLU AVEC LA SOCIETE ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT ET SANTE

Par un traité de concession du service public de la restauration scolaire et municipale conclu le 11 mars 1991, La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié à la société ELIOR Restauration Enseignement et Santé la gestion du service public de la restauration à destination de ses usagers, jusqu'au 31 janvier 2017.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire a notamment pour mission d'assurer la facturation, l'encaissement et le recouvrement des prix de repas auprès des usagers du service public.

Les modalités de paiement des factures de restauration proposées aux usagers consistent notamment dans le paiement en ligne, sur le site du délégataire et le paiement par prélèvement automatique.

Un changement de délégataire en cours d'année entraînerait l'obligation pour l'ensemble des familles de mettre à jour les modalités de paiement des factures de restauration scolaire et pourraient engendrer des difficultés de mise en place.

C'est pourquoi il est nécessaire de modifier l'échéance du contrat afin que celle-ci soit postérieure à la fin de l'année scolaire, soit le 31 juillet 2017, ce qui engendrera, par ailleurs, une baisse des prix de repas à compter du 1^{er} février 2017.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n° 17 au traité de concession de service public de restauration scolaire et municipale conclu en date du 11 mars 1991 avec la Société ELIOR Restauration Enseignement et Santé,
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

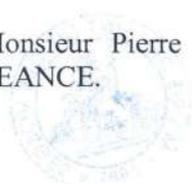
Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à	François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Jacqueline THIRION
Ramata BA	à	Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.



Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 05 (1/2)
160132

**RESTAURATION COLLECTIVE – CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LE CCAS
POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DU CONTRAT DE RESTAURATION
COLLECTIVE MUNICIPALE**

La gestion de la restauration collective municipale est actuellement assurée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui prend fin au 31 juillet 2017.

La prestation concerne :

- les enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires et adultes encadrants relevant de la Ville,
- les enfants fréquentant les accueils de loisirs et adultes encadrants relevant de la Ville,
- les enfants des crèches (relevant du CCAS),
- les personnes âgées dans le cadre du service de portage à domicile des repas et des foyers résidence relevant du CCAS.

Dans ce contexte et d'un commun accord, la Ville et le CCAS ont décidé de conduire une procédure commune, comme prévu à l'article 26 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, afin de répondre à plusieurs objectifs :

- d'un point de vue financier, la réalisation d'économies d'échelles résultant de l'augmentation du volume de commandes. Par ailleurs les coûts de procédures sont mutualisés.

- d'un point de vue organisationnel, la réduction de la charge de travail administratif en phase de procédure et la mutualisation du contrôle de l'exécution du contrat de la sélection d'un délégataire unique, permettront un gain de temps conséquent.

La mutualisation avec le CCAS a été mise en œuvre dans un but de rationalisation des dépenses publiques et de saine gestion des deniers publics préconisées par les différentes politiques publiques.

La compétence dévolue à chacune des collectivités reste entière, il n'y a pas de transfert de compétences du CCAS à la Ville concernant la restauration de ses convives, chacun étant en charge de l'exécution du contrat sur son périmètre de compétences.

La convention de groupement précise le périmètre de mission dévolue à la Ville :

- accomplir, pour le compte du CCAS, tous les actes de procédure nécessaires à la passation du contrat de délégation de service public concernant la restauration collective municipale,
- utiliser sa propre commission de délégation de service public,

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 décembre 2016 – n° 05 (2/2)

- signer le contrat de délégation de service public avec le délégataire, qui reprendra les conditions et modalités de production et de distribution des repas qui sont destinés aux usagers du CCAS telles qu'elles auront été validées dans le cahier des charges,
- signer, sur autorisation du Conseil municipal, tout éventuel avenant en cours d'exécution de contrat.

LE CONSEIL

Vu la délibération du 23 décembre 2016 approuvant le principe de délégation de service public,

Vu la convention de groupement ci-annexée,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement avec le CCAS pour la passation et l'exécution du contrat de restauration collective municipale.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 décembre 2016 – n° 06
160133

**ADOPTION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR
LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE
MUNICIPALE**

Vu le rapport sur les caractéristiques essentielles des modalités d'organisation actuelle et à venir,

Vu l'avis favorable du comité technique réuni le 9 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunie le 24 novembre 2016,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les principales caractéristiques de la délégation telles qu'elles figurent dans le rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ci-joint,

- AUTORISE le Maire à engager et signer tous les actes nécessaires pour le lancement de la procédure de délégation de service public du service de restauration collective municipale de la Ville,

- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, ainsi que tous les actes de procédures nécessaires à la passation de la convention de délégation de service public.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI



Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 07

160134

POURVOI EN CASSATION RELATIF AUX EMPRUNTS TOXIQUES

Dans le cadre du contentieux mené contre Dexia Crédit Local et la Caisse Française de Financement Local concernant une partie des prêts structurés, la Cour d'appel de Versailles a rendu, le 21 septembre 2016, un arrêt déboutant la ville de ses demandes et la condamnant à verser différentes sommes.

Aussi, afin de poursuivre la procédure engagée,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à :

- INTRODUIRE un pourvoi en cassation contre l'arrêt n° 305 du 21 septembre 2016 rendu par la Cour d'Appel de Versailles ;
- DESIGNER la SCP Hélène MASSE-DESSEN & Gilles THOUVENIN & Olivier COUDRAY, 13 rue du Cherche-Midi - 75006 Paris pour conduire le pourvoi en cassation et défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à SA Dexia Crédit Local et à SA Caisse Française de Financement Local ;
- SIGNER tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte PAR 27 VOIX POUR

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
F. NIEZGODA – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 08
160135

LUTTE CONTRE LA PRECARITE – OUVERTURE DE POSTES DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DU DISPOSITIF DE TITULARISATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi 2012-347 du 12 mars 2012,

VU le rapport soumis pour avis au Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 19 février 2013,

Considérant que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 permet l'accès aux cadres d'emploi de fonctionnaires territoriaux par la voie de recrutements réservés valorisant les acquis professionnels, pendant une durée de 4 ans à compter de la publication de la loi, soit jusqu'au 13 mars 2016, avec une prolongation de deux ans, soit jusqu'au 13 mars 2018,

Considérant que la ville de Saint-Dié-des-Vosges doit définir, en fonction de ses besoins et de ses objectifs en matière de GPEC, son programme pluriannuel d'accès à l'emploi public,

Considérant que le Comité Technique, réuni le 09 novembre 2016, a approuvé, à l'unanimité, le plan de titularisation suivant, relatif à ce dispositif :

Ville

- 1 poste de technicien principal 2ème classe - Catégorie B

CCAS

- 1 poste d'attaché – Catégorie A
- 1 poste d'infirmier territorial - Catégorie A

Caisse des Ecoles

- 1 poste de conseiller socio-éducatif - Catégorie A

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan proposé ci-dessus et confie les sélections professionnelles prévues par la loi précitée par convention au Centre de Gestion des Vosges.

ADOpte A LUNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.



Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	29
Procurations	5
Absence excusée	1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUDA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à	François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Jacqueline THIRION
Ramata BA	à	Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 09a (1/3)
160136

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M 14, M4 et M49,

Vu la loi n°84-53 du 25 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Primitif 2017 ci-annexé qui s'équilibre et qui apparaît ainsi :

- **Budget Principal :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	31 103 728,00	7 618 084,00
Dépenses	31 103 728,00	7 618 084,00

- **Budget Eau :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	421 000,00	387 000,00
Dépenses	421 000,00	387 000,00

- **Budget Assainissement :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	644 000,00	625 000,00
Dépenses	644 000,00	625 000,00

- **Budget Forêts :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	256 300,00	66 000,00
Dépenses	256 300,00	66 000,00

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 décembre 2016 – n° 09a (2/3)

- **Budget Régie de Spectacles :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	449 500,00	-
Dépenses	449 500,00	-

- **Budget Bâtiments industriels et Commerciaux :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	3 025 237,00	520 440,00
Dépenses	3 025 237,00	520 440,00

- **Budget Opération de Renouvellement Urbain :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	392 600,00	275 000,00
Dépenses	392 600,00	275 000,00

- **Budget Assainissement Non Collectif :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	3 500,00	-
Dépenses	3 500,00	-

- **Budget Parking du Marché :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	180 000,00	54 000,00
Dépenses	180 000,00	54 000,00

- **Budget Locations Commerciales :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	554 200,00	96 000,00
Dépenses	554 200,00	96 000,00

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 décembre 2016 – n° 09a (3/3)

- **Budget Zones d'Aménagement Concerté :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	257 990,00	110 000,00
Dépenses	257 990,00	110 000,00

- ADOPTE les différentes annexes jointes au budget.

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR

Contre : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
F. NIEZGODA – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)



Extrait certifié conforme
Le Maire,


David VALENCE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 29

Procurations : 5 + 1 absence excusée

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 27

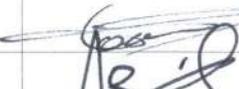
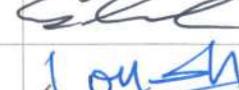
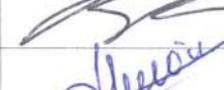
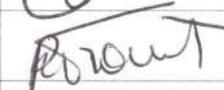
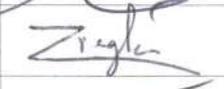
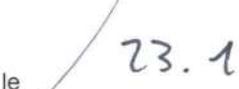
Contre : 7

Abstentions :

Date de convocation : 16 décembre 2016

Présenté par le Maire, à SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 23 décembre 2016
Le Maire, David VALENCE

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session à SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 23 décembre 2016
Les membres du Conseil Municipal,

David VALENCE		Bruno TOUSSAINT	
Claude KIENER		Vincent BENOIT	
Françoise LEGRAND		Jean-Paul BESOMBES	
Dominique CHOBAUT		Patrick ZANCHETTA	
Caroline PRIVAT-MATTIONI		Marc FRISON-ROCHE	
Nicolas BLOSSE		Marie-José LOUDIG	
Jacqueline THIRION		Marie-France LECOMTE	
Marie-Claude ANCEL		François FICHTER	
Roselyne FROMENT		Gina FILOGONIO	
Isabelle DE BECKER		Ousseynou SEYE	
Christine FELDEN		Johann RUH	
Issam BENOUADA		Sabriya CHINOUNE	
Mustafa GUGLU		Pierre JEANNEL	
Christopher ZIEGLER		Michel CACCLIN	
Jean-Louis BOURDON		Serge VINCENT	
Christine URBES		Ramata BA	
Nadia ZMIRLI		Fabien NIEZGODA	
Nathalie TOMASI			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le
et de la publication le

à SAINT-DIE-DES-VOSGES, le

23.12.2016



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 29

Procurations : 5 + 1 absence excusée

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 27

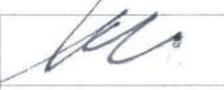
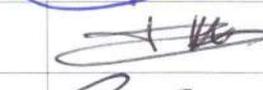
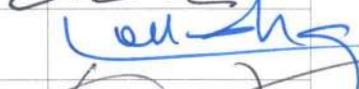
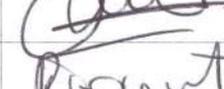
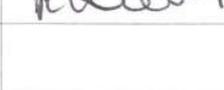
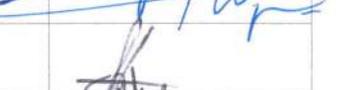
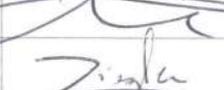
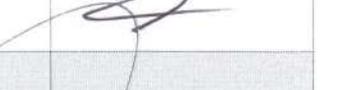
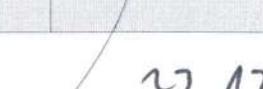
Contre : 7

Abstentions :

Date de convocation : 16 décembre 2016

Présenté par le Maire, à SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 23 décembre 2016
Le Maire, David VALENCE

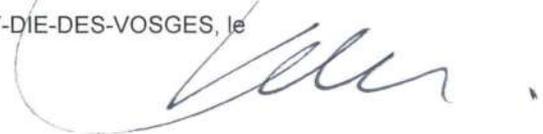
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session à SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 23 décembre 2016
Les membres du Conseil Municipal,

David VALENCE		Bruno TOUSSAINT	
Claude KIENER		Vincent BENOIT	
Françoise LEGRAND		Jean-Paul BESOMBES	
Dominique CHOBAUT		Patrick ZANCHETTA	
Caroline PRIVAT-MATTIONI		Marc FRISON-ROCHE	
Nicolas BLOSSE		Marie-José LOUDIG	
Jacqueline THIRION		Marie-France LECOMTE	
Marie-Claude ANCEL		François FICHTER	
Roselyne FROMENT		Gina FILOGONIO	
Isabelle DE BECKER		Ousseynou SEYE	
Christine FELDEN		Johann RUH	
Issam BENOUADA		Sabriya CHINOUNE	
Mustafa GUGLU		Pierre JEANNEL	
Christopher ZIEGLER		Michel CACCLIN	
Jean-Louis BOURDON		Serge VINCENT	
Christine URBES		Ramata BA	
Nadia ZMIRLI		Fabien NIEZGODA	
Nathalie TOMASI			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le
et de la publication le

à SAINT-DIE-DES-VOSGES, le

27.12.2016



23 décembre 2016 – n° 09b
160136b

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la commission « Associations » du 15 novembre 2016 et les propositions d'attribution de subventions aux associations,

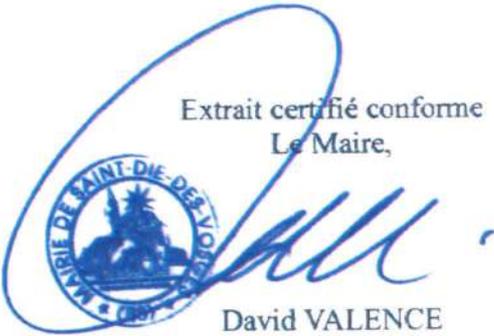
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions allouées aux associations, telles qu'inscrites dans le Budget Primitif 2017,

ADOpte A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : JP. BESOMBES – D. CHOBOUT – P. ZANCHETTA – J. THIRION (qui a procuration de C. FELDEN) – M. GUGLU – P. JEANNEL – JL. BOURDON)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	29
Procurations	5
Absence excusée	1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUDA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 10
160137

TAUX D'IMPOSITION APPLICABLE EN 2017 A CHACUNE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3, modifiés par les articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1982,

Vu la loi de finances de 1985 articles 99 et 101 et le projet de loi de finances 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des trois taxes locales pour l'année 2017,

Vu le projet de Budget Primitif 2017,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux des taxes locales pour 2017 comme suit :

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX</u>
Taxe d'Habitation	25,43%
Taxe sur le Foncier Bâti	21,88 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	37,76 %

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR

Contre : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
F. NIEZGODA – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI., Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à	François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Jacqueline THIRION
Ramata BA	à	Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

<i>Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....</i>	35
<i>Nombre des Membres en exercice.....</i>	35
<i>Nombre des Membres présents à la séance.....</i>	29
<i>Procurations</i>	5
<i>Absence excusée</i>	1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 11 (1/2)

160138

VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
Article 61521 : Entretien des terrains	-20 000,00		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			
Article 6542 : Créances éteintes	20 000,00		
TOTAL	0,00		0,00

BUDGET EAU

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	
<u>Ordre</u>		<u>Ordre</u>	
Article 13913 : Départements	970,00	Article 021 : Virement section fonctionnement	1 520,00
Article 13918 : Autres organismes	550,00		
TOTAL	1 520,00		1 520,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<u>Ordre</u>		<u>Ordre</u>	
Article 023 : Virement section investissement	1 520,00	Article 777 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 520,00
TOTAL	1 520,00		1 520,00

BUDGET FORETS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
Article 61524 : Bois et forêts	-284,00		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			
Article 6542 : Créances éteintes	284,00		
TOTAL	0,00		0,00

23 décembre 2016 – n° 11 (2/2)

BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement Article 1323 : Départements	150 000,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement Article 1313 : Départements	150 000,00
TOTAL	150 000,00		150 000,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles Article 673 : Titres annulés Article 678 : Autres charges exceptionnelles	5 000,00 65 000,00	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante Article 757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	70 000,00
TOTAL	70 000,00		70 000,00

BUDGET PARKING DU MARCHÉ

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 : Charges à caractère général Article 60632 : Fourniture de petits équipements	-100,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles Article 6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100,00		
TOTAL	0,00		0,00

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

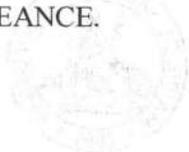
Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.



23 décembre 2016 – n° 12

160139

TAXES ET PRODUITS IRRECouvrABLES – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques du 2 mai 2014 modifiant le dispositif de traitement des créances éteintes ;

Vu les demandes d'admissions en créances éteintes adressées par Madame Sophie Breton, Comptable publique responsable de la Trésorerie de Saint Dié Gestion Publique Locale ;

Vu les jugements de clôture de procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif prononcés par les tribunaux de commerce d'Epinal, de Versailles et de Romans sur Isère, entraînant l'extinction de toutes les dettes des débiteurs ;

Vu les ordonnances de clôture à effacement de dettes prononcées par le Tribunal d'Instance de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;

Considérant que le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendu exécutoire par le Juge d'Instance entraîne l'effacement de toutes les dettes non-professionnelles des débiteurs à l'exception de celles mentionnées à l'article L333-1 et de celles dont le prix a été payé aux lieu et place des débiteurs par la caution ou le coobligé ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en créances éteintes (compte 6542) les titres de recettes annexés à la présente ;

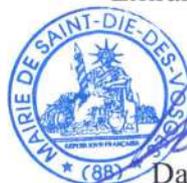
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADMET en créances éteintes la somme de
 - 22 962.13 € sur le budget principal,
 - 661.75 € sur le budget Locations Commerciales,
 - 283.97 € sur le budget Forêt.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

LE LIBERTE BAR	SARL APSARA MARCO	jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 12/02/2013	19,35 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
GEOMONDIALMUSIC	PERROT GERVAIS	jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 23/10/2013	48,00 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
LE BOSPHORE KEBABERIE	ACAR HUSEYIN	jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 16/12/2014	18,05 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
IMMO CONSEIL HUMBERT SARL		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 24/05/2011	6,80 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
BAR LE PLEIONE		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 31/01/2012	31,50 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
BLESES PRODUCTIONS		jugement du Tribunal de commerce de Romans sur Isère prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 11/01/2016	4 794,00 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
ATELIER DU BIEN ÊTRE	CHERRIER AURELIE	jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 23/07/2013	22,50 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
CONSEILS CLARTE PERFORMANCES		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 23/07/2013	97,50 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
SARL AUTO THIRIET		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 14/10/2014	30,63 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
FREITAS MARIA TABAC		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 17/11/2015	17,60 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
SAS PLANETE FOOD BK		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 16/12/2014	150,40 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
ETOILE SARL		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 22/05/2012	168,00 €	28-nov-16	BUDGET VILLE
LA TABLE DE MANAIS	THOMAS MICHEL	jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 27/10/2016	2 924,85 €	02/12/2016	BUDGET VILLE
OXYGENE PRÊT A PORTER		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 13/10/2015	27,00 €	02/12/2016	BUDGET VILLE
MULTIMOD GIURANNA SEBASTIEN ET HAUT VOL GIURANNA DANIEL		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 15/12/2015	76,10 €	02/12/2016	BUDGET VILLE
L ESPERADO		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 19/04/2016	117,00 €	02/12/2016	BUDGET VILLE
KOSE CAPADOCIA		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 22/06/2010	342,70 €	02/12/2016	BUDGET VILLE
KOSE CAPADOCIA		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 22/06/2010	1,50 €	02/12/2016	BUDGET LOC COM
EDITIONS DE LIESSE		jugement du Tribunal de commerce de Versailles prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 15/10/2013	13 462,19 €	02/12/2016	BUDGET VILLE
SA CHRISTOPH FRERES		jugement du Tribunal de commerce d'Epinal prononçant la clôture pour insuffisance d 'actif en date du 24/01/2012	283,97 €	02/12/2016	BUDGET FORET
CHAMPSAUR NADEGE		Ordonnance du Tribunal d'Instance de St Dié des Vosges du 22/05/2014	216,66 €	07/12/2016	BUDGET VILLE
CHAMPSAUR NADEGE		Ordonnance du Tribunal d'Instance de St Dié des Vosges du 22/05/2014	660,25 €	07/12/2016	BUDGET LOC COM
BOURGARD SANDRINE		Ordonnance du Tribunal d'Instance de St Dié des Vosges du 26/02/2014	32,30 €	06/12/2016	BUDGET VILLE
VALENTE RODRIGUES CATHERINE		Ordonnance du Tribunal d'Instance de St Dié des Vosges du 10/12/2013	204,00 €	06/12/2016	BUDGET VILLE
AUSTASIE VANESSA		Ordonnance du Tribunal d'Instance de St Dié des Vosges du 09/09/2014	155,00 €	06/12/2016	BUDGET VILLE

23 907,85 €

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ouseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 décembre 2016 – n° 13
160140

ADMISSION EN NON VALEUR

VU les états des taxes et produits présentés par le Trésorier Municipal en vue de l'admission en non-valeur des sommes indiquées dans l'annexe jointe ;

CONSIDERANT que le Trésorier Municipal a justifié dans les formes voulues par la réglementation et par les motifs invoqués (insolvabilité des débiteurs, recherches infructueuses, cote inférieure au seuil des poursuites, liquidations judiciaires...) de l'irrecouvrabilité des sommes proposées en non-valeur ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADMET en non-valeur la somme suivante :

➤ 1204.20 € sur le budget principal de la ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

ADMISSION EN NON VALEUR

Redevable	Année	Montant	Motif
KARAKAYA HAYRI	2011	8,40 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
ENTENDRE	2011	13,50 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
SARL MBA	2011	4,50 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
TAKSIM	2011	7,50 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
BOUCHALGA	2012	16,75 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
WINTERSTEIN JIMMY	2012	5,85 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
CABINET GUY POTIER	2012	12,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
RESTAURANT URFA KEBAB	2012	0,50 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
LEDRAPIER NATHALIE	2009	6,80 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
EHRARD FRANCOIS	2011	8,40 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
CASA PIZZA	2011	166,50 €	NPAl et demande renseignement négative
RESTAURANT ANTALYA	2011	49,38 €	Combinaison infructueuse d'actes
PROMOCASH SARL LOREST	2012	0,80 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
PIERRAT VIRGINIE	2012	2,93 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
ANTOINE REMY	2012	8,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
CLEVENOT HENRIETTE	2012	17,60 €	Décédé et demande renseignement négative
LE GLOBE GALIZZI FABIEN	2012	2,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
BEUZELIN JEROME	2012	15,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
MOUNZIKA NTSIKA ANNE	2012	2,00 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
BELKHEIRI JOHANNA	2012	284,00 €	Personne disparue
LE SAUCE EDWIGE	2012	3,90 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
DUCLOVEL CRISTEL	2012	63,15 €	Combinaison infructueuse d'actes
YOUSSOUF ANTUYA	2012	81,00 €	Personne disparue
GUERVENO SYLVAIN	2013	0,34 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
BINDA JENNIFER	2013	2,86 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
BELKHEIRI JIHANE	2013	29,64 €	Combinaison infructueuse d'actes
GONCALVES MARQUES	2013	21,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
BIBLI NAWAL	2014	369,10 €	Personne disparue

1 204,20 €

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Séance du 23 décembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, IFrançois FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI,, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 14 (1/2)
160141

MODIFICATION DE LA PROVISION AU TITRE DES EMPRUNTS COMPLEXES

Vu l'article 47-2 de la Constitution ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L2321-2 et R2321-2 ;

Vu l'article 94 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 ;

Vu l'avis n° 2012-04 du 3 juillet 2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu le guide pratique du provisionnement des emprunts à risques édité par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), mis à jour en septembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°10 du 19 décembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 22 décembre 2015 ;

Vu les avis d'échéance du contrat de prêt Dexia TOFIX DUAL EUR-CHF FLEXI en date des 1^{er} novembre 2013, 1^{er} novembre 2014, 1^{er} novembre 2015 et 1^{er} novembre 2016 ;

Considérant que les provisions pour risques et charges au titre des emprunts complexes souscrits avant le 1^{er} janvier 2014 ne constituent pas une dépense obligatoire ;

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ajustement de la provision non budgétaire concernant les emprunts complexes :

- HELVETIX USD II – n° A070124 – souscrit auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine, au capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 de 3 913 479,13 euros et d'une durée résiduelle de 13 ans ;
- TOFIX DUAL EUR-CHF FLEXI – n° MPH251364EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 de 3 429 947,89 euros et d'une durée résiduelle de 16 ans ;
- FIXIA – n° MPH251461EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 de 3 429 947,85 euros et d'une durée résiduelle de 16 ans ;
- FIXMS – n° MPH251475EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 de 3 429 947,85 euros et d'une durée résiduelle de 16 ans ;
- INFLATION OPTIMISEE – n° MPH251490EUR – souscrit auprès de Dexia au capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 de 3 429 947,84 euros et d'une durée résiduelle de 16 ans ;

en fonction du risque lié au contrat Dexia Tofix Dual EUR-CHF Flexi, indexé sur l'écart entre l'euro et le franc suisse, et du montant des provisions budgétaires déjà constituées pour ce contrat.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 décembre 2016 – n° 14 (2/2)

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'ajuster la provision pour risques et charges sur emprunts constituée en 2016 ;
- de demander à Madame le Trésorier Principal Municipal de comptabiliser par opérations d'ordre non budgétaire la modification de la provision concernant les emprunts dits complexes contractés avant le 1^{er} janvier 2014 comme suit :

Contrat de prêt	Taux de référence	Taux provisionné	Ecart	Provision	Compte débité	Compte crédité
HELVETIX USD II - A070124	4,90%	7,00%	2,10%	453 229 €		
TOFIX DUAL EUR-CHF FLEXI - MPH251364EUR	5,04%	24,00%	18,96%	7 782 842 €		
FIXIA - MPH251461EUR	5,04%	4,43%	0,00%	0 €		
FIXMS - MPH251475EUR	5,04%	3,84%	0,00%	0 €		
INFLATION OPTIMISEE - MPH251490EUR	5,04%	2,90%	0,00%	0 €		
Provision semi- budgétaire au 31/12/2016				-2 876 201 €	6865	
TOTAL				5 359 870 €		
Correction provision non budgétaire				-869 024 €	1521	194

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

23 décembre 2016 – n° 15
160142

**REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES**

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, la ville de Saint-Dié-des-Vosges a prévu la réfection de rues fortement dégradées.

Il s'agit des rues :

- Aristide Briand
- Rue Déodat
- Rue du Champ des Alouettes
- Rue des Trois Fauteuils
- Route forestière des Trois Fauteuils
- Chemin du dessus de l'Orme
- Chemin de la Promenade de Gratin

Le montant des travaux s'élève à 209 100 € HT soit 250 920 € TTC.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour la réfection de la voirie communale,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

(S. VINCENT sorti, n'a pas pris part au vote)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI



Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 - n° 16
160143

**RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE CLEMENCET –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
ET AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC
LOCAL**

La Ville souhaite réaliser les travaux de rénovation de l'installation du système de chauffage de l'école Clémencet.

La chaudière à fuel sera remplacée par 2 chaudières à condensation. Les travaux comprennent également la pose de radiateurs et des circuits de tuyauterie à tous les étages, la mise en conformité du tableau électrique et l'intervention du bureau de contrôle.

Ce nouveau système de chauffage, particulièrement efficace, permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Le montant des travaux s'élève à 100 000 HT soit 120 000 € TTC.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, au titre du soutien à l'investissement public local et auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour la rénovation du système de chauffage de l'école Clémencet,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

(S. VINCENT sorti, n'a pas pris part au vote)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUDA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI



Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 17
160144

PROJET « COEUR DE VILLE » : CREATION D'UN PARC RIVE GAUCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES ET AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Les subventions sollicitées permettront la réhabilitation du site de l'ancienne piscine et de ses abords. Le nouvel aménagement intègre la rue du 11 novembre, la rue d'Hellieule et la rue de la Meurthe.

Les travaux comprennent la requalification de l'îlot urbain, la création d'un parc paysager, la fourniture de mobiliers urbains et d'aires de jeux, la requalification des trottoirs en terrasses et/ou parvis, la création d'allées piétonnes, la réalisation de places de stationnement et d'un nouvel éclairage public.

Ce projet structurant offre des possibilités pour de multiples activités conviviales. : jeux pour enfants (petits et moyens), prairie centrale...

Le montant des travaux s'établit à 1 447 920 € HT soit 1 737 504 € TTC.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, au titre du soutien à l'investissement public local et auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour la réhabilitation du site de l'ancienne piscine et de ses abords,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte PAR 27 VOIX POUR

Contre : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
F. NIEZGODA – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI à François FICHTER
Isabelle DE BECKER à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN à Jacqueline THIRION
Ramata BA à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI



Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 18
160145

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES ET AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public, la ville, qui a effectué en 2016 le remplacement de lampadaires dans 5 rues de la ville, souhaite poursuivre cette action en 2017.

Les éclairages les plus énergivores seront remplacés par des luminaires à LED dans 27 rues de la ville.

Ces travaux permettront une baisse de 50 % de la consommation électrique mais également de réduire la maintenance du parc d'éclairage public de la ville.

Le montant des travaux s'élève à 401 030,20 € HT soit 481 236,24 € TTC.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, au titre du soutien à l'investissement public local et auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour la rénovation de l'éclairage public,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

DAVID VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUDA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à Jacqueline THIRION
Ramata BA	à Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

23 décembre 2016 – n° 19
160146

AQUANOVA AMERICA – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'UTILISATION DU CENTRE AQUALUDIQUE PAR LES USAGERS COMMUNAUTAIRES

La Ville a signé, le 20 décembre 2011, un contrat de partenariat portant réalisation d'un centre aqualudique, lequel a ouvert ses portes au public le 22 janvier 2014.

Depuis 2014, la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges verse une participation dite « de service public » permettant notamment aux écoles du territoire d'y accéder gratuitement et aux habitants du territoire de bénéficier des mêmes tarifs que les habitants de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

La participation de la Communauté, en 2014 et en 2015, a fait l'objet de délibérations du conseil communautaire.

Afin de préciser le contenu de la participation, il est nécessaire de matérialiser les relations financières entre la Ville et la Communauté par une convention prévoyant les engagements de chaque partie ainsi que la décomposition et le détail du calcul de ladite participation.

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges du 23 novembre 2016 ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges ;

- PRECISE que la convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prendra fin à l'échéance du contrat de partenariat portant réalisation du centre aqualudique signé par la ville de Saint-Dié-des-Vosges le 20 décembre 2014 ;

- PRECISE qu'au titre de l'année 2016, la participation de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges est de 558 336 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à	François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Jacqueline THIRION
Ramata BA	à	Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

